

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 22 JUIN 2017
A CHAVENCON**

I – Secrétaire de séance

Monsieur Gérard LIPPENS est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

II - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 23 mars 2017

Le compte-rendu du conseil communautaire du 23 février 2017 **est adopté à l'unanimité (Monsieur NEVEU s'étant abstenu)**.

Madame MAGNIER fait remarquer que le compte-rendu est tronqué à la fin. Madame RAVIER explique qu'elle a bien obtenu l'intégralité du document en téléchargement.

III – Rapport d'activité 2016

Monsieur le Président présente le rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes des Sablons pour l'année 2016 et rappelle que chaque municipalité doit présenter obligatoirement ce rapport lors de son prochain conseil.

Ce rapport d'activité retrace l'action de la CCS en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, d'environnement (assainissement non collectif et ordures ménagères), d'équipements sportifs, de patrimoine, de culture, de transports collectifs et de portage de repas.

IV – Comptes administratifs

Monsieur FOURNIER présente les différents comptes administratifs.

Budget Principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	14 864 362,07 €
Recettes :	19 045 183,14 €
Solde reporté 2015 :	11 749 344,99 €
Excédent	15 930 166,06 €

Section d'investissement :

Dépenses :	2 853 773,50 €
------------	----------------

Recettes :	1 812 655,36 €uros
Solde reporté 2015 :	203 024,51€uros
Déficit	838 093,63 €uros

Résultat brut de clôture : 15 092 072,43 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	730 066,00 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0,00 €uros

Résultat net de clôture : 14 362 006,43 €uros

Monsieur TANKERE soumet au vote ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Parc d'activités « Les Vallées »

Section de fonctionnement :

Dépenses :	3 331 520,85 €uros
Recettes :	219 252,28 €uros
Solde reporté 2015 :	1 893 137,94 €uros
Déficit :	1 219 130,63 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2015 :	30 515,28 €uros
Excédent :	30 515,28 €uros

Résultat brut de clôture : 1 188 615,35 €uros

Monsieur TANKERE soumet au vote ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Parc de stationnement

Section de fonctionnement :

Dépenses :	732,53 €uros
Recettes :	74 003,79 €uros
Solde reporté 2015 :	682 598,81 €uros
Excédent	755 870,17 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	732,20 €uros
Solde reporté 2015 :	2 928,80 €uros
Excédent :	3 661,00 €uros

Résultat brut de clôture : 759 531,17 Euros

Monsieur TANKERE soumet au vote ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Ancien site Norinco

Section de fonctionnement :

Dépenses :	4 603,00 Euros
Recettes :	20 126,00 Euros
Excédent :	15 557,00 Euros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 Euros
Recettes :	19 359,06 Euros
Solde reporté 2014 :	- 1 022 413,34 Euros
Déficit	1 003 054,28 Euros

Résultat brut de clôture : - 987 497,28 Euros

Monsieur TANKERE soumet au vote ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe ZA Ivry le Temple

Section de fonctionnement :

Dépenses :	0,00 Euros
Recettes :	0,00 Euros
Solde reporté 2015 :	- 3 999,55 Euros
Déficit :	3 999,55 Euros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 Euros
Recettes :	0,00 Euros
Solde reporté 2015 :	- 106 370,99 Euros
Déficit :	106 370,99 Euros

Résultat brut de clôture : - 110 370,54 Euros

Monsieur TANKERE soumet au vote ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe « Portage de repas »

Section d'exploitation :

Dépenses :	110 236,46 €uros
Recettes :	110 580,12 €uros
Solde reporté 2015 :	- 1 008,73 €uros
Déficit	665,07 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	114,63 €uros
Solde reporté 2015 :	26 489,73 €uros
Excédent :	26 604,36 €uros

Résultat brut de clôture : 25 939,29 €uros

Monsieur TANKERE soumet au vote ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Musée de la Nacre

Section d'exploitation :

Dépenses :	543 806,71 €uros
Recettes :	565 417,30 €uros
Solde reporté 2015 :	270 887,72 €uros
Excédent :	292 498,31 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2015 :	187 079,40 €uros
Excédent	187 079,40 €uros

Résultat brut de clôture : 479 577,71 €uros

Monsieur TANKERE soumet au vote ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Transports

Section d'exploitation :

Dépenses :	1 242 565,36 €uros
Recettes :	1 354 716,86 €uros
Solde reporté 2015 :	434 239,71 €uros

Excédent : **546 391,21 €uros**

Section d'investissement :

Dépenses :	7 612,50 €uros
Recettes :	34 102,00 €uros
Solde reporté 2015 :	51 556,75 €uros
Excédent :	78 046,25 €uros

Résultat brut de clôture : 624 437,46 €uros

Monsieur TANKERE soumet au vote ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Piscine Aquoise

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 107 365,00 €uros
Recettes :	1 108 020,53 €uros
Solde reporté 2015 :	193,38 €uros
Excédent :	848,91 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Résultat :	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : 848,91 €uros

Monsieur TANKERE soumet au vote ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Assainissement

Section d'exploitation :

Dépenses :	22 864,41 €uros
Recettes :	15 050,00 €uros
Solde reporté 2015 :	- 11 648,84 €uros
Déficit :	19 463,25 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	165,28 €uros
Solde reporté 2015:	- 165,28 €uros
Déficit :	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : - 19 463,25 €uros

Monsieur TANKERE soumet au vote ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Cafétéria

Section d'exploitation :

Dépenses :	4 245,85 €uros
Recettes :	4 687,69 €uros
Solde reporté 2015 :	- 56 373,41 €uros
Déficit :	55 931,57 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	126,00 €uros
Solde reporté 2014 :	- 456,42 €uros
Déficit :	330,42 €uros

Résultat brut de clôture : - 56 261,99 €uros

Monsieur TANKERE soumet au vote ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Séminaires

Section d'exploitation :

Dépenses :	11 599,45 €uros
Recettes :	8 133,33 €uros
Solde reporté 2015 :	- 8 762,34 €uros
Déficit :	12 228,46 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Déficit :	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : - 12 228,46 €uros

Budget annexe Création et gestion d'un hôtel

Section d'exploitation :

Dépenses :	10 660,68 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2015 :	- 3 624,71 €uros
Déficit :	14 285,39 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	1 115 454,48 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2015 :	- 453 067,12 €uros
Déficit :	1 568 521,60 €uros

Résultat brut de clôture : - 1 582 806,99 €uros

Monsieur TANKERE soumet au vote ce compte administratif qui est adopté à la majorité absolue (Monsieur TELLIER ayant voté contre).

Budget annexe ZA La Reine Blanche

Section d'exploitation :

Dépenses :	1 162 228,42 €uros
Recettes :	1 162 228,67 €uros
Excédent :	0,25 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	1 162 228,42 €uros
Recettes :	781 318,67 €uros
Solde reporté 2015 :	- 781 318,35 €uros
Déficit :	1 162 228,10 €uros

Résultat brut de clôture : - 1 162 227,85 €uros

Monsieur TANKERE soumet au vote ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

V – Comptes de gestion

Monsieur DIEDRICH, Receveur de la Communauté de Communes des Sablons à la Trésorerie de Méru, a établi le compte de sa gestion 2016 pour l'ensemble des budgets, dont les résultats correspondent avec ceux du compte administratif du même exercice.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites, Monsieur le Président propose d'approuver les comptes de gestion.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion présentés (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

VI – Budgets supplémentaires

Monsieur FOURNIER présente les budgets supplémentaires 2016 dont l'objectif principal est l'intégration des résultats de l'exercice 2015.

Budget Principal

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **19 748 143,06 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 15 464 883,43 €uros
- Section d'investissement : 4 283 259,63 €uros

L'affectation du résultat à l'article 1068 s'établit à 1 558 159,63 €uros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Les Vallées

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **3 498 261,26 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 279 130,63 €uros
- Section d'investissement : 1 219 130,63 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Parc de stationnement

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **759 531,17 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 755 870,17 €uros
- Section d'investissement : 3 661,00 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Ancien site Norinco

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **1 003 054,28 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 0,00 €uros
- Section d'investissement : 1 003 054,28 €uros

L'affectation du résultat à l'article 1068 s'établit à 15 557,00 €uros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe ZA Ivry le Temple

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **114 370,09 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 3 999,55 €uros
- Section d'investissement : 110 370,54 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe « Portage de repas »

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **23 754,36 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 0,00 €uros
- Section d'investissement : 23 754,36 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Musée de la Nacre

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **479 577,71 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 292 498,31 €uros
- Section d'investissement : 187 079,40 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Transport

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **624 437,46 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 546 391,21 €uros
- Section d'investissement : 78 046,25 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Piscine Aquoise

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **48,91 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 48,91 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Assainissement

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **20 637,00 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 20 637,00 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Cafétéria

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **56 830,42 €** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 56 500,00 €
- Section d'investissement : 330,42 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Séminaires

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **12 500,00 €** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 12 500,00 €
- Section d'investissement : 0,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

Budget annexe Hôtel

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **2 706 285,39 €** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 14 285,39 €
- Section d'investissement : 2 692 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la majorité absolue ce budget supplémentaire (Monsieur TELLIER ayant voté contre).

Budget annexe ZA Reine Blanche

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **1 162 228,10 €** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 0,00 €
- Section d'investissement : 1 162 228,10 €

L'affectation du résultat à l'article 1068 s'établit à 0,25 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire (Monsieur TELLIER s'étant abstenu).

VII – Demandes de subvention

Monsieur le Président demande de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales (50 %).

Une demande de subvention pourra également être déposée pour ce dossier auprès du Conseil Départemental (10%). Monsieur le Président propose également de renouveler la demande de subvention pour la réalisation de la tour de chronométrage sur la piste d'athlétisme de Méru.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve à l'unanimité le dépôt de ces demandes de subvention.

VIII – Constitution de groupements de commandes

Monsieur le Président propose de constituer 6 groupements de commandes avec le SMAS et le SMEPS afin de mutualiser et réduire les coûts. Ces groupements de commandes porteront sur les missions de contrôle extérieur, les missions d'études topographiques, les missions de détection de réseaux, les missions d'études géotechniques, les missions de prélèvements et d'analyses sur les enrobés et les missions de sécurité protection de la santé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve à l'unanimité la constitution de ces groupements de commande.

IX– Fonds de concours avec la ville de Méru pour l'aménagement du parking Diderot

Monsieur le Président explique que la ville de Méru ayant souhaité profiter des travaux d'aménagement du parking Diderot par la Communauté de Communes des Sablons pour réaliser une réfection du parking entre la rue Voltaire et la rue Diderot ainsi que la requalification de la rue Diderot, il convient de conclure une convention de fonds de concours définissant la participation financière de la ville de Méru pour ces travaux.

Selon les estimations, sur une enveloppe globale de travaux de 930 000 Euros TTC, la ville de Méru prendrait en charge 235 500 Euros. Le versement de cette participation financière n'interviendrait, à la demande de la ville de Méru, qu'en 2018. Le montant définitif de ce fonds de concours serait arrêté au regard du décompte général et définitif des travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve à l'unanimité la constitution de ce fonds de concours avec la ville de Méru.

X – Fonds de concours avec la commune d'Amblainville pour la réalisation de travaux d'assainissement des eaux pluviales

Monsieur le Président présente un projet de convention de fonds de concours ayant pour objet le remboursement par la Communauté de Communes des Sablons à la commune d'Amblainville des travaux de rénovation du réseau de collecte des eaux pluviales rues Bel Air et Francoeur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec la commune d'Amblainville.

X – Liaison douce Bornel - Fosseuse : convention générale de maîtrise d'ouvrage sur le domaine public départemental

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que les travaux de création d'une liaison douce entre Bornel et Fosseuse devant être réalisés sur le domaine public départemental, il convient de signer avec le Département de l'Oise une convention générale de maîtrise d'ouvrage sur le domaine public départemental.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec le Département de l'Oise.

XII – Liaison douce Bornel - Fosseuse : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la liaison douce Bornel – Fosseuse, il est obligatoire de se conformer aux dispositions de la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Toutefois, compte tenu du manque d'espace sur le domaine public départemental, il est techniquement impossible de réaliser une piste cyclable.

Monsieur le Président demande donc de l'autoriser à déroger à la réglementation en vigueur en matière de création de piste cyclable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déroger aux dispositions de la Loi n°2005-102 du 11 février 2005.

XIII – Fibre optique : convention de participation financière 2017 avec le SMOTHD

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la convention de participation financière pour l'année 2017 de la Communauté de Communes des Sablons pour le déploiement de la fibre optique.

Le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit a estimé à 5 633, le nombre de prises qui seront déployées en 2017 sur les communes d'Amblainville, Andeville, Bornel, Esches et La Drenne. Une prise est refacturée à la CCS au prix de 370 €uros.

Ainsi, la participation de la CCS pour le déploiement de la fibre optique s'élèvera en 2017 à la somme de 2 084 210,00 €uros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention de participation financière.

Monsieur DE LEON explique que Bouygues va rejoindre SFR et qu'Orange devrait également commercialiser des offres à partir de 2018. Free devrait ensuite également proposer des offres commerciales.

XIV – ZAC les Vallées : vente de terrains

Monsieur le Président explique dans le cadre du Développement de la ZAC les Vallées, le constructeur Percier Réalisation Développement (PRD) souhaite concrétiser la promesse de vente consentie par la Communauté de communes des Sablons sur un terrain lui appartenant pour y aménager un nouvel entrepôt. Le permis de construire a été délivré pour ce projet qui permettra la création de 150 emplois supplémentaires sur la ZAC les Vallées.

Le site sera implanté dans la continuité de la plateforme Celio, le long de la RD 205, sur un terrain de 123 358 m², en vue de la construction d'un bâtiment de 50 500 m², assorti d'une possibilité d'extension sur un terrain de 21 991 m². L'emprise foncière sera issue de la division des parcelles ZK60 d'une surface actuelle de 96 232 m², ZK 64, d'une surface actuelle de 746 m² et ZL 159 d'une surface actuelle de 83 061 m².

Madame RAVIER s'interroge sur le type des emplois créés. Il est précisé qu'il s'agit essentiellement d'emplois liés aux activités de logistique.

Monsieur le Président demande au Conseil de l'autoriser à signer l'acte de vente au bénéfice de la société PRD pour :

- un terrain d'une contenance d'environ 123 358 m² au prix de 26 € H.T. le mètre carré, soit un prix total de 3 207 308,00 Euros H.T. environ au bénéfice de l'entreprise PRD,
- un terrain d'une contenance d'environ 21 991 m² au prix de 26 € H.T. le mètre carré, soit un prix total de 571 766,00 Euros H.T. environ au bénéfice de l'entreprise PRD.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ces actes de vente.

XV – Exonération TEOM

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires que les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts permettent aux organes délibérants des groupements de communes de déterminer annuellement la liste des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux pouvant être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur le Président propose donc d'exonérer l'ensemble des entreprises ou commerces qui auront adressé leur demande d'exonération à la Communauté de Communes en ayant joint les documents permettant de justifier que l'ensemble de leurs déchets sont collectés et traités par un prestataire privé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'exonération de TEOM pour l'ensemble des entreprises ou commerces en ayant fait la demande et ayant produit l'ensemble des documents justifiant cette exonération.

XVI – Agenda 2018

Monsieur le Président propose comme chaque année d'éditer un agenda communautaire qui est entièrement financé par les insertions publicitaires. A cet effet, une régie temporaire de recettes serait créée.

Il demande d'approuver le principe de l'édition d'un agenda communautaire pour l'année 2018 ainsi que les tarifs des insertions publicitaires qui sont identiques à ceux des années précédentes :

1/8 de page : 100 Euros
1/4 de page : 200 Euros
1/2 page : 375 Euros
Page entière : 700 Euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'édition d'un agenda communautaire pour l'année 2018 ainsi que les tarifs proposés pour les insertions publicitaires.

XVII – Dépôt d'un permis de construire : aire d'accueil des gens du voyage

Monsieur le Président rappelle que la gestion des aires d'accueil des gens du voyage a été transférée à la CCS depuis le 1er janvier 2017.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à l'installation d'un module de type Algeco afin de permettre l'installation d'un local de gardiennage sur cette aire d'accueil. Pour cela, Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de déposer un permis de construire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de permis de construire pour l'installation d'un module de type Algeco sur l'aire d'accueil des gens du voyage.

XVIII – Rétrocession d'un réseau d'assainissement pluvial

Monsieur le Président demande de l'autoriser à signer, avec la société BDL Promotion, une convention de rétrocession des réseaux d'assainissement des eaux pluviales desservant à terme le lotissement comprenant 18 lots à bâtir à Resson-l'Abbaye commune nouvelle de La Drenne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention de rétrocession (Madame MAGNIER et Monsieur LAGNY s'étant abstenus).

XIX – Opération façades

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes pour les dossiers retenus par la commission :

- M. HADJAB / Mme LABONDE (Hénonville) : 3 000,00 €uros
- M. PALLEC (Méru) : 5 000,00 €uros
- M. BOITET (Hénonville) : 2 576,25 €uros
- Mme DENARNAUD (Valdampierre) : 3 000,00 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'octroi de ces subventions.

XX – Indemnités du trésorier

Monsieur le Président demande d'approuver le versement des indemnités de conseil et de budget à Monsieur DIEDRICH, trésorier pour le 1^{er} semestre 2017 (1 439,87 €uros bruts).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement des indemnités de conseil et de budget à Monsieur DIEDRICH pour le 1er semestre 2017.

XXI – Questions diverses

- Syndicat Mixte du Département de l'Oise :
 - Autorisation à signer une convention avec Eco TLC (textile, linge, chaussures). ***Le Conseil Communautaire donne pouvoir au SMDO pour signer une convention avec Eco TLC pour la période 2017-2019.***
 - Modification des statuts du SMDO suite aux fusions d'intercommunalités : il s'agit d'acter que le nombre d'EPCI adhérents au SMDO passe de 24 à 18. ***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification des statuts du SMDO.***
- Parking Diderot à Méru :
 - Le Conseil Communautaire autorise le dépôt d'un permis de démolir pour le mur de clôture situé rue Aristide Briand et sur une partie de la rue Diderot,
 - Le Conseil Communautaire approuve le dépôt d'un permis d'aménager pour la création de plus de 50 places de stationnement.
 - Le Conseil Communautaire approuve le dépôt d'une déclaration préalable pour la construction d'un nouveau mur de clôture.
- Bornes de recharge de véhicules électriques : Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la demande d'installation de deux bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire des Sablons. La première serait située à Méru sur le site du Musée et la seconde à Ivry le Temple.
- Monsieur VASQUEZ s'interroge sur la légalité des délibérations prises dans le cadre des questions diverses. Monsieur le Président explique que ce point est inscrit à l'ordre du jour de chaque conseil et que ces délibérations ne portent que sur des sujets accessoires.

- Madame RAVIER souhaite aborder la question de Madame PORTIER et se dit surprise du manque de communication fait auprès des élus de la CCS. Monsieur le Président rappelle que la question du personnel est gérée directement par le Président. Il rappelle par ailleurs qu'il a reçu Madame PORTIER a son domicile le 2 janvier. Au cours de cet entretien, elle a affirmé vouloir démissionner. Il lui a alors demandé de réfléchir. Il rappelle par ailleurs que Madame PORTIER avait été chargée de la direction du musée de façon intérimaire afin de pallier au départ de Monsieur MARTINACHE et dans l'attente du recrutement d'un nouveau directeur, qui doit au minimum être attaché de conservation. Madame PORTIER ne dispose ni des qualifications ni des diplômes pour pouvoir prétendre être nommée sur un tel emploi.

Madame MAGNIER réagit en affirmant que le départ de Madame PORTIER est une grande perte pour la boutique du musée. Elle était dynamique, passionnée et avait su se constituer une clientèle fidèle.

Monsieur TELLIER estime qu'il y a un malaise sur ce poste de direction au musée compte tenu des nombreux changements sur ce poste.

- Monsieur LOGEAY s'interroge sur l'évolution du dossier portant sur les aides pour les travaux de mise aux normes des installations d'assainissement non collectif. Monsieur le Président explique qu'un dossier a été constitué afin d'obtenir des financements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de l'Oise.
- Monsieur BOUILLIANT fait état des premiers travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Il explique la méthodologie retenue et explique qu'une réunion aura lieu fin septembre – début octobre.